

Candidature de **L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA VIGNE ET DU VIN (A.I.D.V.)** en qualité de nouveau membre de la Chambre Arbitrale de Paris à compter du mois de juin 2000 (voir descriptif pour plus d'information)

Association Internationale Des Juristes du Droit de la Vigne et du Vin

L'A.I.D.V. a été fondée en 1985, dans le but de créer un forum d'études et de débats sur les questions juridiques concernant la communauté viticole et le commerce du vin, à travers le monde entier.

L'A.I.D.V. regroupe aujourd'hui 300 adhérents, individuels et institutionnels, originaires de 17 pays.

Sont représentés des avocats, des juges, des fonctionnaires, des professeurs d'Université de droit et des associations.

Véritable organisation non gouvernementale internationale, l'A.I.D.V. intègre cependant les particularités des régions viticoles du monde au travers de 4 sections spécialisées:

- la section américaine,
- la section australasienne, - la section européenne, - la section scandinave.

Une reconnaissance internationale

L'A.I.D.V. bénéficie du statut d'observateur auprès de l'Office International de la Vigne et du Vin (O.I.V.) à Paris et participe ainsi aux travaux du groupe d'expert " Droit et Réglementation ".

L'A.I.D.V. est observateur auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O.M.P.I.) à Genève et correspondant de l'O.M.P.I. en matière d'arbitrage et de médiation.

Ses missions

Etudier, sous tous ses aspects, le droit de la vigne et du vin et des eaux de vie d'origine vitivinicole.

Associer les instances compétentes à leurs travaux afin de les informer du droit vitivinicole dans d'autres pays et de contribuer ainsi à son évolution dans le sens d'une harmonisation sur le plan international.

Créer des relations professionnelles et personnelles entre les experts du droit de la vigne et du vin de différents pays.

Constituer une somme de référence et un groupe de compétence capables de répondre à des consultations émanant de professionnels.

Aider à la résolutions des litiges dans le domaine vinicole par l'arbitrage et la médiation au profit de toute personne intéressée.

Ses actions

Favoriser les rencontres

1987: Epernay (France)

" Comparaison des lois sur les vins aux Etats-Unis d'Amérique et dans l'Union Européenne."

1988: Alba (Italie)

" Comparaison des règlements de mise-en-bouteille au Domaine."

1989: Stuttgart (Allemagne)

" Responsabilités juridiques pour la production et la distribution des vins."

1992: Napa Valley (U.S.A.)

" Opportunités commerciales et Défis juridiques aux marchés viticoles internationaux."

1993: Bordeaux (France)

" Réforme de la Politique Vitivinicole de la Communauté Européenne."

1994: Suze la Rousse (France)

dans le cadre de l'Université d'Aix-Marseille et de l'Université du Vin. "Contrôles dans les secteurs viticoles."

1995: Barossa Valley (Australie)

" Aspects juridiques de la distribution des vins."

1996: Vérone (Italie)

Impact des traités bilatéraux et multilatéraux sur le commerce international du vin."

1997: Londres (Royaume Uni)

"Médiations et Arbitrages."

1998: Bruxelles (Belgique)

Le Vin: le produire, l'acheter et le boire."

1999: Lausanne (Suisse)

Les indications géographiques vitivinicoles et l'Accord ADPIC. "

Assurer la liaison

Un bulletin trimestriel, publié en anglais et en français sur l'actualité juridique et qui poursuit les thèmes de réflexion développés lors des rencontres internationales.

Un site Web: www.aidv.com en anglais et en français, pour favoriser les échanges et le partage d'informations.